

Conclusions 2020 du département du Travail des États-Unis sur les pires formes de travail des enfants

République centrafricaine

En 2020, la République centrafricaine a réalisé des progrès modérés sur la voie de l'élimination des pires formes de travail des enfants. Le ministère du Travail de la République centrafricaine a non seulement publié des données sur les inspections du travail, les infractions à la législation sur le travail des enfants et le financement de l'Inspection du travail, mais également doublé la taille de cet organisme en 2020. Le gouvernement a également commencé à mettre en œuvre un Code de l'enfant détaillé ainsi que des mécanismes élargis de coordination des activités de protection de l'enfance, notamment de lutte contre la traite. Toutefois, en République centrafricaine, des mineurs sont assujettis aux pires formes de travail des enfants, notamment à leur recrutement et leur emploi dans les conflits armés au sein de groupes armés non étatiques et dans l'extraction des diamants, parfois des suites de la traite des personnes. Des enfants participent également au travail des enfants dans les secteurs de l'agriculture et des services domestiques. Par ailleurs, la République centrafricaine ne répond pas aux normes internationales de protection associées à l'âge minimum d'admission à l'emploi, puisque le pays ne couvre pas les enfants qui travaillent dans le secteur informel. En outre, on estimait à 1,3 million le nombre d'enfants qui n'avaient pas accès à l'éducation en raison de l'instabilité continue.

Propositions de mesures publiques en vue d'éliminer le travail des enfants

Au vu de ces conclusions, les mesures suivantes qui permettraient de progresser sur la voie de l'élimination du travail des enfants en République centrafricaine sont proposées :

Propositions de mesures publiques en vue d'éliminer le travail des enfants		Année(s) où elle a été proposée
Domaine	Mesure proposée	
Cadre juridique	Veiller à ce que la législation fixant l'âge de fin de scolarité obligatoire soit rendue publique.	2019 – 2020
	Veiller à ce que tous les enfants soient protégés par la loi, y compris ceux qui travaillent en dehors de relations de travail officielles.	2017 – 2020
	Déterminer les types de travaux dangereux interdits aux enfants en consultation avec des organisations d'employeurs et de travailleurs et veiller à ce que les types de travaux dangereux interdits aux enfants soient définis de façon exhaustive.	2013 – 2020
	Relever l'âge minimum d'admission à l'emploi pour qu'il corresponde à l'âge de fin de scolarité obligatoire.	2018 – 2020
Application	Veiller à ce que les organismes de répression se voient allouer assez de personnel, de ressources et de cours de formation pour	2009 – 2020

Propositions de mesures publiques en vue d'éliminer le travail des enfants		Année(s) où elle a été proposée
Domaine	Mesure proposée	
	faire respecter la législation relative au travail des enfants, y compris sous ses pires formes.	
	Lancer des inspections ciblées en fonction des données de prévalence disponibles sur le travail des enfants, et élargir la portée des inspections pour couvrir également le secteur informel.	2018 – 2020
	Veiller à ce que le mécanisme de signalement relatif au travail des enfants et aux réponses en la matière fonctionne comme le prévoit son mandat, conformément à la Convention 182 de l'OIT, et que des sanctions soient imposées pour infractions relatives au travail des enfants.	2018 – 2020
	Veiller à ce que les bureaux régionaux de l'Inspection du travail soient sous la supervision et le contrôle d'une autorité centrale et que les inspecteurs régionaux puissent mener des inspections hors de Bangui, où se produisent de nombreuses opérations minières.	2018 – 2020
	Communiquer des données en matière d'application du droit pénal, notamment le nombre d'enquêtes effectuées, d'infractions constatées, de sanctions imposées, d'amendes perçues, de poursuites engagées et de condamnations obtenues.	2014 – 2020
	Veiller à ce que les tribunaux et les services de sécurité disposent d'un financement suffisant, et les forces de sécurité d'une formation suffisante, et que les particuliers puissent signaler des infractions et avoir accès aux procédures judiciaires officielles dans l'ensemble du pays.	2016 – 2020
	Veiller à ce que des enfants ne soient pas emprisonnés en raison de leur association à des groupes armés, qu'ils ne soient pas retenus dans des centres de détention avec des adultes et qu'ils aient accès à des prestataires de services sociaux et à l'aide humanitaire lorsqu'ils sont soustraits à ces groupes armés.	2016 – 2020
	Veiller à ce que les groupes armés non étatiques signataires d'un plan d'action des Nations Unies pour mettre fin aux graves violations commises contre des enfants respectent leurs engagements, notamment en cessant le recrutement et l'emploi d'enfants.	2020
	Veiller à ce que les mécanismes d'orientation des enfants découverts en situation d'assujettissement au travail des enfants soient bien financés et pleinement opérationnels.	2019 – 2020

Propositions de mesures publiques en vue d'éliminer le travail des enfants		
Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
Coordination	Créer des mécanismes de coordination afin de lutter contre le travail des enfants sous toutes ses formes, notamment dans l'extraction minière, et veiller à ce que les mécanismes de coordination déjà en place soient actifs.	2019 – 2020
	Veiller à ce que tous les organismes de coordination soient en mesure de remplir leurs missions comme prévu.	2020
Politiques gouvernementales	Adopter une politique qui s'attaque à toutes les pires formes pertinentes de travail des enfants.	2014 – 2020
	Intégrer des stratégies d'élimination et de prévention du travail des enfants dans la Stratégie nationale pour le secteur de l'éducation.	2009 – 2020
Programmes sociaux	Veiller à ce que le financement et la mise en œuvre des programmes sociaux qui s'attaquent aux pires formes de travail des enfants se fassent conformément à leurs mandats.	2018 – 2020
	Mener une étude à l'échelle nationale sur la prévalence du travail des enfants de manière à informer les politiques, programmes et mesures de répression.	2020
	Améliorer l'accès à l'éducation pour tous les enfants, y compris dans les zones rurales, qu'ils soient ou non déplacés à l'intérieur de leur pays et quelle que soit leur appartenance religieuse, en éliminant les frais liés à la scolarité, en prenant davantage de mesures pour que tous les enfants aient un acte de naissance, en veillant à ce que les minorités ethniques et religieuses ne se voient pas refuser l'accès à l'éducation, en prévoyant un nombre adéquat d'enseignants et de salles de classe dans tout le pays et en veillant à ce que les écoles soient des espaces sécurisés et hors d'atteinte des groupes armés.	2009 – 2020
	Développer les programmes qui viennent en aide aux anciens enfants soldats et aux enfants associés aux groupes armés, soutenir leur réinsertion dans la société et améliorer la coordination entre les acteurs pertinents tout en veillant à ce qu'ils ne tombent pas par mégarde sous la définition du travail des enfants en vertu des programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion.	2013 – 2020
	Allouer des ressources suffisantes et mettre en œuvre des programmes pour s'attaquer aux pires formes de travail des enfants dans l'ensemble du pays.	2009 – 2020

